



## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Stanislas :

Qu'à la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 3 juillet 2017 à 19 h 30, les membres du conseil discuteront des demandes de dérogations mineures suivantes :

- **Lot 5 395 051** : Morcellement du lot numéro 5 395 051 pour en faire 3 terrains vacants situés en zone inondable, dérogeant aux articles 6.2 et 8.1 du Règlement de lotissement quant aux dimensions des terrains.
- **55, chemin de la Côte St-Paul** : Construction d'un garage avec une hauteur demandée à 4,6 m (15 pieds) au lieu de 4 m (13 pieds) tel qu'exigé par l'article 8.2 du règlement de zonage. Hauteur mesurée à mi-pignon.

Toute personne intéressée par cette demande de dérogation pourra se faire entendre par le conseil lors de cette séance.

Pour obtenir des informations supplémentaires relativement à cette demande de dérogation mineure, vous pouvez vous adresser à la secrétaire du comité consultatif d'urbanisme ou à l'inspecteur en bâtiment de la Municipalité.

Cet avis public est donné conformément aux dispositions de l'article 5.5 du *Règlement sur les dérogations mineures 2009-481*.

Donné à Saint-Stanislas ce 16<sup>e</sup> jour du mois de juin 2017.

**Marie-Claude Jean**

Directrice générale et secrétaire-trésorière